
Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

Discussion thématique 2 :

Mesures à prendre dès le déclenchement d'un déplacement massif de réfugiés

17 octobre 2017

Groupe de discussion 3 : Comment pouvons-nous aider les États d'accueil à identifier les personnes ayant besoin de la protection internationale ?

Résumé

Les participants ont souligné la nécessité d'une coopération internationale pour assurer de manière précoce et efficace l'identification, l'enregistrement, l'établissement de documents et la mise en place de procédures d'asile pour les réfugiés, conformément aux engagements de la Déclaration de New York. Le Pacte mondial pour les réfugiés pourrait constituer l'enceinte permettant d'assurer l'existence de partenariats et d'un appui de la communauté internationale aux États d'accueil à cet égard : ainsi, à l'avenir, aucun État ne serait laissé seul face à ces défis.

Certains facteurs importants pour aider à l'identification des personnes ayant besoin de la protection internationale mis en évidence par les participants portent notamment sur les aspects suivants :

- Entrée initiale, établissement de profil et orientation : la nécessité d'une collaboration et d'une coordination entre les acteurs et les mécanismes d'orientation concernés a été soulignée, ainsi que celle d'un renforcement des capacités.
 - Des procédures efficaces d'examen et d'orientation tiennent compte des besoins spécifiques et cherchent à les satisfaire, y compris les problèmes médicaux urgents.
 - La nécessité d'une prise en compte des sexospécificités dans les procédures d'examen a été soulignée.
- Enregistrement et gestion de l'identité : cet aspect est vital à la fois pour les réfugiés et pour les gouvernements d'accueil, et constitue une condition préalable à une protection juridique et physique véritable. L'enregistrement est la base qui permet d'identifier les nouveaux arrivants et leurs besoins spécifiques et de recueillir des données désagrégées sur eux, et d'assurer des niveaux de financement approprié, l'apport de services et d'une assistance, et finalement l'accès à des solutions.
 - L'enregistrement est un outil essentiel non seulement pour enregistrer les arrivées et les départs de réfugié mais aussi pour les mariages, les naissances et autres faits d'état civil.
 - L'importance des procédures d'enregistrement pour assurer un contrôle de sécurité adéquat a été soulignée.
 - L'utilisation de la biométrie, notamment des empreintes digitales, de la voix et du visage, peut être garante de fiabilité, faciliter l'identification et réduire les cas de double enregistrement.
 - Le fait d'assurer l'accès des femmes et des enfants à l'enregistrement individuel et la nécessité de mettre en place des procédures adaptées à l'enfant ont été soulignés.

- Systèmes d’asile : les participants ont insisté sur la nécessité de combiner fiabilité et flexibilité dans les systèmes d’asile car le nombre d’arrivées peut varier dans le temps. Face à des arrivées massives, les outils suivants ont été utiles (bien qu’aucune solution ne sera suffisante elle seule) :
 - Des « centres d’arrivée » où toutes les autorités compétentes et autres acteurs se trouvent réunis « sous le même toit » pour travailler de manière intégrée et rationaliser le processus.
 - Des pools d’experts formés et qualifiés qui se tiennent en attente pour prêter leur assistance en cas de besoin.
 - Des systèmes pour faciliter la gestion intégrée de l’identité, y compris pour garantir que toutes les autorités compétentes et les organismes concernés aient accès au même ensemble de données.
 - Des outils de gestion de la population prise en charge, y compris l’accès à des informations fiables sur le pays d’origine, qui peuvent réduire le nombre de dossiers en attente et les retards.

Propositions pour le programme d’action

Tirées du document de travail

- Un « écosystème » de collaboration sur la gestion de l’identité, notamment l’enregistrement, l’établissement de documents et la biométrie
 - Cette proposition a été saluée par les délégations comme un outil pouvant permettre au HCR et aux États de travailler ensemble afin d’échanger les bonnes pratiques, les outils et la technologie, et de faciliter la collecte rigoureuse de données.
 - Le recours plus important à la technologie biométrique a été encouragé.
 - L’échange de données entre partenaires pourrait être approfondi dans le cadre de cet « écosystème », notamment en s’appuyant sur des modèles existants, comme le mécanisme régional d’échange de données du processus de Bali.
 - Le secteur privé pourrait contribuer à l’« écosystème », notamment concernant les nouvelles technologies.
 - L’accent pourrait aussi être mis sur le renforcement des capacités des autorités locales et nationales afin d’améliorer l’enregistrement, ce qui pourrait aider les autorités à assurer la prise en compte des réfugiés dans la planification nationale et contribuer aux efforts visant à faciliter la possibilité pour les réfugiés de trouver un moyen d’existence.
 - Les participants ont souligné la nécessité d’adopter des mesures pour assurer le respect de la confidentialité et des principes de protection des données dans la formation d’un tel « écosystème ».
- Groupe d’appui à la capacité d’asile
 - Le fait d’aider les États d’accueil à renforcer les procédures d’asile est une priorité essentielle dans le cadre d’une réponse globale en faveur des réfugiés.
 - La proposition de création d’un groupe d’appui à la capacité d’asile a recueilli un large soutien et pourrait permettre le déploiement ou l’échange rapide d’outils de gestion des cas dans les situations de réfugiés de grande ampleur, et potentiellement faciliter la cohérence des processus décisionnels entre les diverses régions.

- Il a été recommandé que le groupe d'appui à la capacité d'asile soit instauré à l'invitation de l'État d'accueil et s'appuie sur les modèles ou pratiques existant, par exemple au Kenya et dans les Amériques (ou un enseignement important qui a été retiré est la nécessité de prévoir des plans mûrement réfléchis et adaptés au contexte, élaborés en collaboration entre les gouvernements d'accueil et autres parties prenantes).
- Il a été suggéré que l'assistance technique et le soutien soient fournis de manière continue et non pas ponctuelle.
- Des projets de jumelage et autres formes de soutien aux procédures d'asile pourraient être prévus par les gouvernements qui le souhaitent dans le cadre de ce groupe d'appui.
- De même, le groupe pourrait aider à assurer la formation et le renforcement des capacités pour les autorités et les décideurs, notamment concernant les techniques de conduite d'entretiens et la rédaction de rapports techniques, la confidentialité et l'utilisation des informations sur les pays d'origine.
- Les participants ont indiqué que ce groupe ne devait pas être trop bureaucratique et ne devait pas venir s'ajouter à des fonctions et un soutien déjà assurés par le HCR.

Suggestions supplémentaires pour le programme d'action

- Instauration de procédures opérationnelles standard et/ou d'enceintes pour l'échange des pratiques exemplaires concernant l'examen et l'orientation et autres mécanismes permettant d'identifier les personnes ayant besoin de la protection internationale.
- Etablissement de protocoles concernant l'aide aux personnes ayant des besoins spécifiques et permettant d'assurer la confidentialité des données.
- Directives relatives à la prise en compte des sexospécificités à l'intention des personnes chargées de statuer en matière d'asile.
- Spécifications supplémentaires concernant les procédures de détermination de l'apatridie, par exemple en utilisant la formulation de la Conclusion du Comité exécutif de 2013 sur l'enregistrement des faits d'état civil.
- La publication d'orientations supplémentaires sur de nouvelles formes de reconnaissance « de groupe » par le HCR a été encouragée.

HCR
6 novembre 2017